

République Française
DEPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

(Direction Générale)

TARIFS MUNICIPAUX 2023-2024 – LOCATION DE BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire de la Ville de GERARDMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux de location de bâtiments communaux du 15 juin 2022,

ARRETE

Article 1. : Les tarifs Gérômois s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur Gérardmer d'une taxe d'habitation (résidence principale ou secondaire) ou d'une taxe professionnelle et titulaires de la carte « Service Plus ». En l'absence de carte « Service Plus » le tarif normal/Non Gérômois sera appliqué.

Article 2. : Les tarifs normaux s'appliquent aux personnes non visées à l'article 1^{er}.

Article 3. : Les tarifs municipaux de location de bâtiments communaux sont fixés à compter du 1^{er} juillet comme ci-après :

LOCAUX DIVERS	
Garage, par mois	52 €
Salle de réunion, par demi-journée	82 €
Mille Club, pour l'organisation de manifestations ou réunions à caractère commercial (la demi-journée)	147 €
Chalet des Hautes-Vannes (forfait de 24 heures)	71 €
Salle de réunion, pour des organismes de formation des demandeurs d'emploi (par utilisation)	13,50 €



République Française
DÉPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

SALLES D'EXPOSITIONS DE L'ESPACE TILLEUL :

TARIFS ETE (du 01/06 au 30/09)

Location à caractère non commercial :

Gérômois Semaine (7 jours), week-end ou journée	Gratuit
Normal :	
Semaine (7 jours)	610 €
Week-end	270 €
Journée	195 €

Location à caractère commercial :

Gérômois :	
Semaine (7 jours)	610 €
Week-end	270 €
Journée	195 €
Normal :	
Semaine (7 jours)	1 050 €
Week-end	445 €
Journée	305 €

TARIFS HIVER (du 01/10 au 31/05)

Location à caractère non commercial :

Gérômois Semaine (7 jours), week-end ou journée	Gratuit
Normal :	
Semaine (7 jours)	900 €
Week-end	400 €
Journée	260 €

Location à caractère commercial :

Gérômois :	
Semaine (7 jours)	880 €
Week-end	395 €
Journée	255 €
Normal :	
Semaine (7 jours)	1 630 €
Week-end	705 €
Journée	465 €

Application de 50% de réduction sur la tarification de la 2^{ème} salle lorsqu'une demande est formulée pour les deux salles d'exposition ;

Les communes ayant signé la convention culturelle ne font pas l'objet de conditions de tarification particulières pour les associations se situant sur leur territoire.



République Française
DEPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° _____

SALLE JEANNE D'ARC <i>Ces tarifs comprennent deux soirées maximum de répétition, de montage ou de démontage</i>	
Utilisation par les associations et écoles gérómoises	Gratuit
Utilisation par les associations non gérómoises :	
Tarif hiver (du 01/10 au 31/05)	740 €
Tarif été (du 01/06 au 30/09)	450 €
Mise à disposition supplémentaire	Convention

Article 4 : La Direction Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GÉRARDMER, le 7 juin 2023

Le Maire,
Stessy SPEISSMANN MOZAS



Stessy SPEISSMANN

STESSY SPEISSMANN
2023.06.12 11:09:52 +0200
Ref:20230607_144202_2-3-O
Signature numérique
Monsieur le Maire



